



Request for Standing Offer (RFSO) Amendment 003 is issued to:

1. Respond to questions 34 through 34 received during the solicitation period;
-

1. Respond to Question 34 through 34 received during the solicitation period:

Question # 34:

How would you like us to break down the lease rate when there are 2 options periods past the first year? i.e. because the option periods are not guaranteed, how are we supposed to provide leasing rates for the entire 3 years?

Can we provide 3 options?

- total cost payable over 1 year - guaranteed.
- total cost payable over 2 years - guaranteed.
- total cost payable over 3 years - guaranteed.

If there is a different way you would like us to break down the lease, please advise?

Answer # 34:

In addressing your question about lease rate breakdown for the two optional periods after the first year, it's crucial to note that in Annex C – Proposed Basis of Payment, the mentioned estimated quantity of 12 is solely for evaluation purposes. This figure represents the number of months of the lease for one unit and should not be seen as a commitment by the Crown. Therefore, while presenting three separate pricing options, it's not feasible as it implies a commitment that cannot be assured. Instead, it's important to emphasize that any lease extension beyond the first year remains contingent on the option periods as outlined in the Request for Standing Offer (RFSO), with no guaranteed extension.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.



La modification 003 à la demande d'offres à commandes (DOC) est émise pour:

1. Répondre aux questions 34 à 34 reçues au cours de la période d'invitation;
-

1. Questions et réponses 34 à 34 reçues pendant la période de sollicitation:

Question # 34 :

Comment souhaitez-vous que nous décomposions le taux de location lorsque deux périodes d'option suivent la première année ?

C'est-à-dire, étant donné que les périodes d'option ne sont pas garanties, comment sommes-nous censés fournir des taux de location pour les trois années complètes ?

Pouvons-nous proposer 3 options ?

- Coût total payable sur 1 an - garanti.
- Coût total payable sur 2 ans - garanti.
- Coût total payable sur 3 ans - garanti.

Si vous souhaitez que nous décomposions la location d'une manière différente, merci de nous le faire savoir ?

Réponse # 34 :

En répondant à votre question sur le détail des taux de location pour les deux périodes optionnelles après la première année, il est essentiel de noter que dans l'Annexe C – Base de Paiement Proposée, la quantité estimée mentionnée de 12 est uniquement à des fins d'évaluation. Ce chiffre représente le nombre de mois de location pour une unité et ne doit pas être considéré comme un engagement de la Couronne. Par conséquent, la présentation de trois options de tarification distinctes n'est pas réalisable car elle implique un engagement qui ne peut être assuré. Au lieu de cela, il est important de souligner que toute extension de location au-delà de la première année reste conditionnelle aux périodes d'option telles que décrites dans la demande d'offre à commandes (DOC), sans extension garantie

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.